



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CP-06(02)

Objectifs de délai de rétablissement et de point de rétablissement

Juill. 2026



Planification de la continuité d'activité

Contingency Planning

CP-06(02) – Objectifs de délai de rétablissement et de point de rétablissement (--E)

Énoncés :

Configurer le site auxiliaire de manière à faciliter les opérations de reprise conformément aux objectifs de délai et de point de rétablissement.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les organisations établissent des objectifs de délai de rétablissement et de point de rétablissement dans le cadre de la planification d'urgence. La configuration du site de stockage auxiliaire comprend les installations physiques et les systèmes qui soutiennent les opérations de reprise qui assurent l'accessibilité et une exécution adéquate.